

# LA TOUR DU PASSEUR



## 1730 Droit de tenir deux bacs sur l'Éyre, à Salles

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, il est fait mention dans une charte de « droits de péage pour la traversée de l'Éyre qui se faisait, par l'intermédiaire d'un passeur, à bord d'un bateau appartenant au seigneur ». Les dimensions du bac devaient être d'une longueur de 10 mètres sur 3,25 mètres de large.

Il est probable que la tour qui se trouve en bord de l'Éyre près du pont de Salles, soit l'ancienne demeure du passeur.



Découvrez l'intégralité du sentier d'interprétation intercommunal en appuyant votre téléphone sur le point I.

